



## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

### Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 21 mai 2026 A la Médiathèque – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2620
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre la Cité Educative de Villeurbanne et l'ENM
9	8	1	1	Rapporteur : Mme Pauline DIAZ
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

**Présidente :** Madame Pauline DIAZ

**Présent(e)s :** Madame Pauline Diaz, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Olivier Glück, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Sonia Tron, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Jacques Vince, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Daouda Ouattara, Conseiller Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
Madame Laure Cédac, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Christine Bertin, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Léna Arthaud, Conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon ; à Mme Bertin

**Excusé(e)s :** Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 28 mai 2026

## **Délibération n°2620 – Convention entre la Cité Educative et l'ENM**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Villeurbanne a renouvelé son label « Cité Educative » pour une durée de 3 ans de 2025 à 2027. Cette démarche vise à renforcer les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, entre 0 et 25 ans, de la naissance à l'insertion professionnelle, dans tous leurs temps et espaces de vie, dans les quartiers politiques de la Ville et dans les établissements scolaires relevant de l'Education Prioritaire.

L'Ecole Nationale de Musique s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Cité Educative de Villeurbanne, un projet de développement de classes à horaires aménagées en danse au collège.

Une convention fixera les modalités d'organisation de ce partenariat.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette délibération et d'autoriser le/la Président.e du SMG à signer la convention avec la Ville de Villeurbanne.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent la Présidente à la signer.

**Syndicat Mixte de Gestion**  
de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69700 Villeurbanne  
Tél. 04 78 48 98 27

Pauline DIAZ

Présidente du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne